



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2020, 19h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020
4. Budget 2021
5. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2021
6. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 437'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2021
7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2021
8. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2021
9. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 167'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretiens du port et des rives pouvant intervenir en 2021
10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'420'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Moraine, à Bôle
11. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension
12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 248'000.- TTC pour le remplacement de compteurs électriques
13. Rapport concernant l'adoption d'un règlement relatif à la redevance pour l'usage du domaine public routier communal par les conduites industrielles
14. Interpellations et questions
15. Communications du Conseil communal
 - Annexe : Bilan de législature
16. Divers

Le président, M. Michel Vermot, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **35** conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bailey Robert, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Ehrbar Isabel, Etter Daniel, Florey Dario, Godet Louis, Gygi Robert, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Karlen Urs Thomas, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Maier Corinne, Meier Morgan, Nicaty Greg, Pessina Jean-Marc, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Schwab Fabian, Scheurer Hugues, Schwarzer Elsa, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : Navarro Mario, Niculescu Sandra, Roy Julie, Seiler Alexandre.

2 absents : Dubois Pierre-Alain, Ischer Sylvain.

Majorité absolue : **18**

Majorité des 2/3 : **24**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mmes Marlène Lanthemann, Edith Aubron Marullaz, MM. Philippe DuPasquier, Philippe Egli, Grégory Jaquet.

M. Michel Vermot, président, souhaite la bienvenue pour leur première session à MM. Fabian Schwab, Jean-Marc Pessina et Dario Florey.

2. Communications du président

Vu les circonstances particulières, nous sommes amenés à prendre des décisions que devront assumer les Autorités de la prochaine législature. Je pense en particulier au budget 2021.

Au niveau pratique, je prie les intervenants de s'annoncer distinctement, à quel titre ils prennent la parole et de se déplacer jusqu'à la tribune où est installé un micro. Ceci facilitera l'enregistrement afin que la Chancellerie puisse procéder au procès-verbal dans les meilleures conditions.

Cependant, je n'ai pas prévu cette petite manœuvre pour le budget et j'espère que l'on pourra entendre assez intelligiblement les questions ou remarques, afin d'éviter qu'il y ait trop de va-et-vient dans la salle.

Je n'ai pas reçu de courrier, mais des messages électroniques des trois démissionnaires, c'est-à-dire M. Daniel Sigg, Mme Claude Grimm et M. Jean-Philippe Favre. Je vous fais grâce de la lecture de ces messages qui stipulent qu'ils arrêtaient leurs activités politiques avec effet immédiat, à la suite des élections qui ont eu lieu fin octobre.

3. Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Budget 2021

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). C'est dans un contexte particulier de crise sanitaire que nous traversons depuis ce début d'année 2020 que la procédure budgétaire a été menée, non sans difficulté.

Ce budget est le fruit d'une réflexion mûrie dans lequel sont pris en compte les impacts estimés de la COVID-19, sur les recettes et sur certaines charges.

Une évaluation prudente, mais qui se veut pertinente et intègre malgré tout, une enveloppe conséquente en faveur du personnel communal, avec d'une part une étape importante de la réforme des ressources humaines et d'autre part l'engagement des 3,5 EPT validé par votre autorité.

Toutefois, c'est bien un résultat très légèrement positif qui vous est proposé dans un contexte économique incertain.

Ce résultat limite fortement notre capacité d'investissement pourtant essentielle à l'entretien et au développement des infrastructures et du patrimoine communal.

Dans la perspective de remettre aux nouvelles autorités une feuille de route leur permettant d'aborder sereinement cette nouvelle année, le Conseil communal vous demande d'adopter le budget 2021 tel qu'il vous est présenté.

Au fil de ces 8 années depuis la naissance de notre Commune, les finances communales ont été impactées par :

- la nouvelle loi sur les finances et la mise en œuvre du plan comptable harmonisé ;
- l'harmonisation des clés de répartition des impôts État/Communes ;
- la recapitalisation de Prévoyance.ne ;
- la revalorisation du patrimoine communal ;
- la réforme de la péréquation intercommunale ;
- les réformes de la fiscalité ;
- l'analyse de la dette communale.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Au cours de ces années, la présentation des documents a évolué et le rapport a pris de l'ampleur. 118 pages de chiffres et explications détaillées vous ont été remises pour vous permettre d'appréhender au mieux les finances communales.

Les employés communaux et ceux du Service des finances, en particulier, se sont adaptés à ces nombreux changements avec un grand professionnalisme. Ils m'ont soutenue et suivie dans la conduite de ces dossiers financiers. Je tiens ici à adresser de vifs remerciements à Clovis ici présent et son équipe, Catherine, Damien et Sandra pour la qualité des prestations fournies et pour l'excellente collaboration dont ils ont fait preuve, avec toujours beaucoup de compréhension, de souplesse et de disponibilité.

Je remercie également mes collègues et les membres de la Commission financière qui m'ont accordé leur confiance dans la gestion de ce dicastère.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière a eu deux séances les 23 et 30 novembre 2020. Je rapporte pour la séance du 23 novembre 2020 et veux juste relever deux points.

Le premier point concerne les taxes des déchets ménages. Il faut préciser la situation entre impôts et taxes : soit une étape est faite en 2021, avec une réduction du financement par l'impôt de 30% à 20%, soit un changement complet en 2022 est fait avec une réduction jusqu'à 10% voire 0%. La 1^{ère} proposition représente une augmentation de la taxe de CHF 10.- par unité de ménage.

La CoFin donne à l'unanimité un préavis favorable pour une augmentation graduelle de la taxe, à savoir 10% en 2021 et 10% en 2022.

Le point numéro 2 concerne le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. En fait, il s'agit pour la CoFin de valider la proposition du CC sur le principe de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (voir page 3 du Budget 2021) par Oui ou Non. Avant la votation, la CoFin souligne « pour autant qu'on soit dans la limite acceptable », car il ne faut pas dépasser les CHF 530'000.- de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle en reliant la page 120 à la page 12 du Budget 2021.

La CoFin accepte à l'unanimité le mécanisme de compensation des pertes. Elle approuve le principe de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (page 3 du Budget 2021). Finalement la CoFin a décidé de traiter les points suivants lors de la séance du 30 novembre 2020 :

1. Covid : quelles seront les charges ? Le 23.11.20 il était délicat de donner une estimation.
2. Déchets.
3. Service dentaire.

M. Olivier Steiner (Commission financière). La Commission financière s'est évidemment penchée sur le budget et a travaillé sur différentes versions. Sur la version qui vous est soumise ce soir, la Commission financière a accepté le budget et vous propose de l'accepter également.

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). La Grappe s'est penchée lundi dernier, de manière intensive, sur ces presque 120 pages, et a constaté avec un certain étonnement, qu'un bénéfice budgétaire d'environ CHF 132'000.- est prévu. Nous sommes tous conscients de la situation sanitaire actuelle très difficile, mais personne ne connaît pour le moment encore les effets économiques de cette pandémie. Alors, une certaine prudence est indubitablement indiquée.

À la page 10, toujours dans les commentaires relatifs au budget, nous lisons par conséquent que la Covid-19 aura sans aucun doute des répercussions importantes sur les finances publiques et le Conseil communal se rallie à l'opinion du Canton, qui annonce que les impôts sur le revenu des personnes physiques sont estimés à baisser de 3% et que les fonds IPM vont baisser de 20%.

La Grappe est d'avis que ces estimations sont très, très, optimistes, pour ne pas dire éloignées des réalités à venir. Alors, faut-il refuser le budget tel que proposé ? Parce que ce n'est pas réaliste ? Parce que ça donne une fausse image de nos finances à nos concitoyennes et concitoyens ?

Après discussions, La Grappe a décidé de ne pas le faire. Et ceci surtout pour deux raisons :

- à Milvignes, il y a des investissements importants qui sont déjà en cours et/ou qui sont encore en attente. Avec un budget plus pessimiste, ou – pire encore – même sans budget du tout, on risque de freiner ces travaux et ce progrès nécessaire pour notre Commune ;
- La Grappe qui ne sera plus présente dans la nouvelle législature n'a pas du tout l'intention de mettre des bâtons dans les roues aux nouvelles autorités. S'il faudra corriger le tir, c'est à elles de le faire. D'autant plus que Milvignes est dans une position favorable de pouvoir toujours compenser un éventuel déficit par un prélèvement à la réserve conjoncturelle.

M. François Burgat (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR Milvignes s'est réuni le 14 décembre 2020 pour débattre du budget pour l'exercice 2021.

Le groupe PLR Milvignes est en ligne avec la position du Conseil communal qui présente un résultat opérationnel proche de l'équilibre. L'avenir nous dira s'il sera nécessaire de recourir à la réserve de politique conjoncturelle lors du bouclage des comptes 2021.

À l'unanimité, le groupe a préavisé favorablement le budget tel que présenté par le Conseil communal.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe Socialiste/Les Verts a examiné le budget présenté par le Conseil communal pour 2021.

Le résultat présumé, soit un bénéfice de CHF 132'165.-, a surpris notre groupe particulièrement en regard de la situation sanitaire actuelle et des perspectives futures.

Nous avons également relevé que certains aménagements cantonaux apportent un complément financier partiel à la nouvelle répartition fiscale cantonale.

Il est évident qu'il s'agit d'un budget qui pourrait finalement être impacté par de nouvelles mesures nécessaires en raison de la pandémie actuelle, en particulier si cette dernière devait reprendre de la vigueur en 2021.

Nous relevons également que les divers services de notre administration ont fait de gros efforts afin d'atteindre ce résultat positif et nous les en remercions.

Quelques remarques seront encore faites lors de l'examen de détail de ce budget.

En conclusion, le groupe Socialiste/Les Verts entrera en matière dans sa majorité sur cette proposition de budget et votera l'arrêté proposé.

Il est procédé à l'examen détaillé du budget.

Page 9, chiffre 4, Santé

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). Les services ont été regroupés, mais l'on constate une augmentation des charges. Ce n'est pas logique. La mutualisation du financement n'explique pas tout.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il y a une explication, page 58, service sanitaire, il y a eu un passage de CHF 37.- par habitant à CHF 40.- par habitant. C'est un coût mutualisé, pour tout le canton. Il a déjà été prévu dans cette modification des incidences qui pourraient avoir lieu en lien avec la crise sanitaire. Mais étonnamment, c'est un peu troublant comme explication, parce qu'en fait il y a eu moins d'interventions, donc moins de rentrées financières. Aussi, pour être prudents, ils ont proposé aux communes de passer de CHF 37.- à CHF 40.- par habitant pour l'année 2021. Mais au mois de janvier, il y aura un premier point de situation qui sera fait et l'on en saura davantage à ce moment.

Page 10

M. Louis Godet (à titre personnel). J'aimerais juste rendre attentif le Conseil communal qu'en adoptant un budget équilibré, il faudra soigner la communication. Effectivement, beaucoup de personnes à Milvignes ne comprendraient pas que, vu la crise que l'on traverse, les Autorités communales de Milvignes présentent un budget équilibré. Il faudrait peut-être expliquer le pourquoi du comment, puisque la Commune a toujours la capacité d'investir et que la population ne puisse pas dire : « mais ils ont présenté un budget équilibré et puis il n'y a qu'à voir si ça va mal se passer en 2021 ». Un budget restant un budget j'en conviens, mais je pense qu'il faudra soigner la communication.

Page 11, Engagements financiers

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). À la fin de l'alinéa « crédit d'engagements financiers », on peut lire « De nouveaux emprunts pourront être conclus ». Certainement, mais La Grappe propose d'éviter de choisir PostFinance comme prêteur, dans la mesure du possible. La Poste et PostFinance, ce n'est pas la même chose, c'est clair, mais après le coup que La Poste nous a joué il faut essayer d'éviter PostFinance, bien qu'on sache qu'il est difficile de trouver des prêteurs.

Page 33, chapitre 31, charges de biens et services et autres charges, acquisition de vêtements, uniformes

Mme Elsa Schwarzer (PS/Les Verts). Je parle ici, mais ça se réfère à toute acquisition de vêtements de travail pour les employés de commune. Comme d'autres années, je redemande si la Commune a vérifié comment et dans quelles conditions ils sont faits. Sachant que les CFF ont adopté une procédure pour garantir que les uniformes sont faits dans des conditions équitables. J'aimerais juste poser cette question, en pensant à tous les domaines de la commune.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Nous avons deux types de vêtements de travail. Il y a les vêtements qui concernent la voirie, le personnel de la voirie et les uniformes qui concernent les agents de sécurité publique. En ce qui concerne les uniformes, c'est une centrale d'achats suisse, à laquelle on ne peut pas déroger, car ce sont des uniformes. Nous pourrions demander la traçabilité. En ce qui concerne les agents de sécurité publique, nous n'avons pas encore fait cette démarche.

Pour les vêtements qui habillent les employés de la voirie, ils doivent aussi répondre à des normes de sécurité et actuellement le coton bio rétro réfléchissant n'existe pas sur le marché. Par contre, notre fournisseur est en train de récolter des données qu'il va nous fournir prochainement. Pour nous convaincre et nous assurer qu'ils répondent aux normes sociales, il va nous fournir la traçabilité de la fabrication et à ce moment, on pourra vous répondre plus en détail. Mais autant bien pour l'un que pour l'autre, il y a des normes de sécurité qu'on doit absolument respecter.

Page 55, 31300.02, frais de téléphone, dans le cadre du port

M. Louis Godet (à titre personnel). Dans le cadre du port, il y a des frais de téléphone pour CHF 3'800.-. Il me semble que cette position mériterait quand même une explication, parce que même si on compte un abonnement très cher ou deux abonnements, on n'arrive pas à cette somme. Est-ce qu'il y a d'autres prestations incluses dans ce montant ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il faut vérifier cela dans les détails. Ce n'est pas seulement le téléphone, c'est le WiFi du port et l'ordinateur au port. Cependant, on va pouvoir détailler si nécessaire et vous communiquer les informations, mais ce n'est pas uniquement le téléphone c'est certain.

Page 59, point 36

Mme Elsa Schwarzer (PS/Les Verts). Vous pouvez constater qu'il y a CHF 30'000.- qui sont prévus pour les subventions aux personnes physiques. C'est surtout pour aider les gens à payer leur facture de dentiste, semble-t-il, et il n'y a, on peut dire, jamais de recours à cette somme parce que le seuil de revenu est trop bas. Les gens qui sont taxés à moins de CHF 60'000.-, sont à l'aide sociale et les frais dentaires sont pris par ce biais. La proposition est de relever le seuil pour qu'il y ait des gens qui puissent bénéficier de ce qu'on prévoit ici.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). C'est effectivement quelque chose qu'il faut faire, nous voulions le faire au mois d'avril 2020, - nous en avons déjà parlé l'année dernière -, mais nous n'avons pas pu vous réunir pour les raisons que vous connaissez. Ensuite le dicastère a eu quelques « autres chats à fouetter » durant l'été, ce qui fait que nous n'avons pas pu faire cette révision d'arrêté. Nous ne voulons pas le faire ce soir, mais il faudra le mettre à l'agenda de la première réunion du Conseil général de l'année prochaine. C'est bien un arrêté du Conseil général qu'il faut amender pour relever le seuil des personnes qui peuvent bénéficier de ce geste que vous aviez choisi de faire en début de législature.

Page 67 rubrique 59200, actions d'entraide dans le pays et 59300, actions d'entraide à l'étranger

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts revient avec une proposition d'amendement.

Pour rappel, la Commune de Milvignes a le taux d'imposition le plus bas du Canton. Elle présente ce soir un budget avec un léger bénéfice.

Nous aimerions, comme certaines autres communes le font déjà, soutenir ceux qui sont en difficulté.

Nous vous proposons d'octroyer CHF 9'000.- pour des actions d'entraide en Suisse et CHF 9'000.- pour des actions d'entraide à l'étranger, soit un total de CHF 18'000.-, qui correspond à CHF 2.- par habitant.

Ces sommes pourraient être distribuées à un projet de Latitude 21 (organisation qui regroupe différentes ONG neuchâteloises d'entraide).

Ces petits montants permettraient à notre Commune de faire preuve de solidarité et de démontrer que Milvignes est capable d'empathie et d'entraide.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 15 oui et 19 non.

Page 71, entretien éclairage public

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). La Grappe salue cette diminution dans le budget de CHF 15'000.-, on pense qu'on est sur la bonne voie et peut être qu'on pourra faire mieux dans le futur.

Page 73, participation co-voiturage arc jurassien

M. Louis Godet (à titre personnel). Il y avait au budget 2020, CHF 1'200.-, il n'y figure plus au budget 2021, pour quelle raison exactement ?

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Le projet covoiturage jurassien est un projet qui est en phase de démarrage et d'élaboration, j'en ai entendu une seule fois parler dans des séances au niveau régional et avec très peu de chiffres. Il y a un retard qui a été pris dans ce projet et il n'a pour l'instant pas de participation souhaitée de la part des communes et pas de chiffres clairement articulés. C'est pour cela que ce qui était à l'origine prévu l'année passée,

j'ai décidé de ne pas le reporter au budget cette année parce que je n'avais pas d'information à ce sujet. Le projet reste actif, mais il est vraiment dans une phase de démarrage.

Page 89, 84060 Tourisme régional

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). On trouve des charges de transfert pour le tourisme, mais il n'y a rien qui est prévu sous le « Tourisme régional ». Pourquoi ? Le fait d'avoir dorénavant un délégué pour la culture n'explique pas tout.

M. Philippe Egli (Conseil communal). Effectivement, c'est une année un d'essai avec ce délégué qui va être engagé. Nous avons un montant qui est prévu uniquement dans le chapitre de la culture, mais qui servira à toutes ses activités. Il n'y avait rien pour l'instant, car la Commune n'a rien fait dans ce domaine. Il y a maintenant le délégué qui est engagé et ce sera une de ses tâches, de promouvoir le tourisme dans la commune. Une fois qu'il aura identifié ce qu'il peut faire, on mettra quelque chose au budget, probablement pour l'année prochaine.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Est-ce que le Conseil communal peut nous assurer que tel qu'il nous est présenté, l'arrêté nous offre la possibilité de prélever à la réserve conjoncturelle le cas échéant ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Oui, effectivement ce n'est pas parce que le budget ne propose pas ce prélèvement, qu'au moment du bouclage des comptes on ne pourra pas le faire. Il faudra respecter les conditions de prélèvement à la réserve qui sont assez strictes, mais ce sera possible de le faire.

M. Michel Vermot (président). Je précise qu'il n'y a pas d'entrée en matière pour le budget, nous pouvons passer sans autre à son acceptation.

Mis au vote le budget est accepté par 32 voix, 1 non et 1 abstention.

5. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2021

M. Mauro Vida (Commission technique). Est-ce que M. le président vous me permettez de faire les 4 crédits budgétaires des points 5, 6, 7 et 8.

M. Michel Vermot (président) donne son accord.

Pour le point 5, crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2021.

Pour rappel, le sens du crédit budgétaire est bien celui de donner au CC pleine confiance sur la dépense de la somme créditée ainsi que de donner une souplesse pour parer aux surprises et dégâts non prévus et non prévisibles sur les différents crédits budgétaires votés ce soir.

Les dépenses sur crédit budgétaire pour 2020 sont évaluées à env. CHF 68'000.-. Accepté à l'unanimité.

Pour le point 6, rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 437'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2021, accepté à l'unanimité, une seule remarque, pourquoi on refait un court de tennis à Bôle, on nous a expliqué que c'était le toit du bâtiment qui coule.

Pour le point 7, rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2021. Accepté à l'unanimité.

Pour le point 8, rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2021. Ce sont deux crédits, car deux comptes différents, donc deux arrêtés. Accepté à l'unanimité.

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). La Commission financière a examiné ce crédit budgétaire dans sa séance du 30 novembre dernier.

Elle se rallie à l'avis du Conseil communal qu'il ne s'agit pas de la cosmétique (ou « aspect purement esthétique » comme on peut lire dans le rapport), mais d'une réfection et d'un renouvellement nécessaires, notamment aussi pour des raisons de sécurité pour les usagers. Les calculs et les estimations nous paraissent pertinents.

La Commission financière s'est exprimée à l'unanimité en faveur de ce crédit budgétaire.

Cela vaut également pour les autres crédits budgétaires qui suivront, c'est-à-dire les points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour. Là aussi, la Commission financière est convaincue de la nécessité de ces travaux et de ces acquisitions. Tous ces crédits budgétaires ont été acceptés à l'unanimité.

M. Daniel Bena (La Grappe). Si vous permettez, je vais me prononcer pour les points 5, 6, 7 et 8 et 9. Dans sa séance, La Grappe a analysé les différents rapports présentés et les a préavisés favorablement. Donc pour le coup je répète les points 5 pour une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.-, 6 crédit budgétaire de CHF 437'000.-, 7 crédit budgétaire de CHF 30'000.-, 8 crédit budgétaire de CHF 400'000.- ainsi que le point 9 crédit budgétaire de CHF 167'000.-. Je vous remercie.

Mme Corinne Maier (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance des rapports du Conseil communal au Conseil général relatifs aux points 5 à 9 de l'ordre du jour (que je vais, si vous le permettez, citer l'un après l'autre) et notre groupe votera l'entrée en matière et acceptera les demandes de crédit à l'unanimité, soit :

Pt 5 : rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2021.

Pt 6 : rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 437'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2021.

Pt 7 : rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2021.

Pt 8 : rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2021.

Pt 9 : rapport relatif à une demande de crédit de CHF 167'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2021.

Des membres de notre groupe se réservent le droit d'intervenir sur deux des points cités.

Nous remercions le Conseil communal des rapports sur ces objets.

Mme Roxane Kurowiak (Commission financière). La commission rappelle que le montant de CHF 167'000.- du point 9 de l'ordre du jour, a été prévu dans le budget des investissements. Comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes portuaires, ce crédit budgétaire n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement. Elle rappelle également que

l'amortissement de ce crédit budgétaire se fera via un prélèvement à la réserve du port, qui bénéficie d'une provision substantielle.

Deux des quatre objets présentés pour l'année 2021 ont attiré notre attention.

La statue, qui devait être restaurée et installée en 2020 pour CHF 15'000.- n'a pas pu l'être, car son volume est trop important et nécessite de déposer une demande de permis de construire auprès du Canton. Ceci explique pourquoi CHF 12'000.- sont toujours budgétés pour son installation en 2021.

Les pieux proposés pour le débarcadère seront en métal. La question a été soulevée de l'utilisation du bois régional de forêts certifiées. Étonnamment, le bilan écologique serait moins favorable, dû aux déplacements nécessaires pour cette commande spécifique et à l'imprégnation du bois de fongicide en grande quantité afin d'éviter sa dégradation dans le lac. De plus, le prix des pieux en bois aurait été légèrement plus élevé que celui des pieux métalliques. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit de fourniture spéciale faite sur commande uniquement. Il faut encore compter du travail d'adaptation en plus pour maintenir l'appareil de choc, les pieux en bois n'étant pas d'un diamètre constant. Enfin, le choix du bois sera probablement refusé par la Société de Navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM), ainsi que par l'Office Fédéral des Transports (OFT), dans le but d'éviter les échardes. Ces recherches approfondies ont fini de convaincre les commissaires.

La commission recommande à votre assemblée d'accepter cette demande de crédit budgétaire.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a étudié ce dossier avec attention et acceptera ces quatre crédits à l'unanimité.

Il demande tout de même quelques éclaircissements dont je vous donne lecture.

Crédit trottoirs (pt. 5 OJ)

Il manque un tableau récapitulatif de l'utilisation des enveloppes précédentes, tel que réalisé pour les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. À prévoir pour les prochains crédits budgétaires.

Crédit assainissement des bâtiments (pt. 6 OJ)

Nous avons reçu la réponse concernant les clés électroniques, c'est pour les clés intérieures dans les bâtiments.

Crédit compteurs d'eau (pt.7 OJ)

La SSIGE préconise un renouvellement des compteurs d'eau tous les 15 ans. Ceci correspond à un taux d'amortissement de 6,66%. Le Conseil communal préconise un renouvellement tous les 20 ans, ceci correspond à un taux d'amortissement de 5%.

Le taux d'amortissement imposé par le RLFinEc est de 2%, soit un équivalent de 50 ans d'espérance de vie des compteurs.

Il y a incohérence, sauf réponse du Conseil communal, il y aura un amendement rédigé par Roxane Kurowiak.

De même, le tableau de la page 2 n'est pas mis à jour pour une durée de vie de 20 ans.

Pas de remarques pour les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

M. Michel Vermot (président). Nous revenons au point 5.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 437'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2021

Les commissions et les groupes se sont déjà prononcés. Il n'y a pas d'interventions à titre personnel.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2021

M. Philippe Egli (Conseil communal). Effectivement, le taux qui était mentionné dans le 3^{ème} arrêté est erroné, le Conseil communal vous propose de le modifier par un amendement et de le porter à 6,5%, qui correspond à peu près aux 15 ans et qui sont dans les normes requises, même si on ne les remplacera pas dans les vingt ans. En fait, l'erreur découle du fait que dans le RLFInEC, qui est le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les finances de l'État et des Communes, il n'y a pas de pose spécifique pour les compteurs individuels d'eau et le 2%, c'est le taux général applicable au chapitre de l'eau.

M. Michel Vermot (président). Comme c'est un point, presque de détail, je vous propose qu'on se prononce sur l'arrêté amendé, avec un taux d'amortissement de 6,5% et non de 2% comme c'est mentionné dans la version initiale.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2021

M. Claude Rossier (PLR/Vert'libéral). Je me permets au nom du PLR/Vert'libéral de prendre la parole pour les points 8, 9, 10, 11, 12 de l'ordre du jour, pourquoi, parce que tous ces points traitent de l'électricité et d'eau, donc, Eli10. Ses points représentent des centaines de milliers de francs et même CHF 1'500'000.- pour une rue de Bôle, c'est beaucoup d'argent. Notre Conseil communal a le devoir de toujours demander plusieurs offres lorsqu'il investit ou dépense, mais pour cette technique souterraine, nous avons un partenaire qui peut facturer sans être mis en concurrence sur sa main-d'œuvre et le prix du matériel qu'il nous vend.

C'est pourquoi il serait judicieux à l'avenir d'avoir un moyen de contrôle sur leurs prix afin d'être tranquille avec notre âme et conscience comme fidèle client d'Eli10 que nous sommes.

Je me permets de demander au Conseil communal de procéder à des contre-offres spontanées à l'avenir pour les travaux qu'Eli10 exécutent.

M. Philippe Egli (Conseil communal). Dans tous les montants que vous avez cités, tous figurant dans le rapport ne concernent pas Eli10. Certains objets sont mis en concurrence.

En ce qui concerne les travaux de réseaux d'eau et d'électricité, la Commune a une convention. Il faut rappeler que la société Eli10 a été créée par les communes, on serait mal venus de ne pas faire usage de leurs services. Malheureusement, la Commune de Cornaux a entamé une procédure afin de se départir de cette convention et a confié la gestion de son réseau électrique au GroupeE. Nous espérons que les autres communes n'en feront pas de même, sinon Eli10 n'aura plus sa raison d'être. Maintenant, pour ce qui est de la vérification

des prix, effectivement nous pourrions être attentifs. Mais c'est déjà le cas, car Eli10 surveille pour que les prix qu'ils pratiquent soient concurrentiels.

M. Louis Godet (à titre de vice-président de la Commission technique). Le problème soulevé par M. Claude Rossier n'est pas nouveau et c'est tout le problème d'avoir créé un syndicat « ou un regroupement des communes » quand il a fallu décider de ce que l'on voulait faire des réseaux électriques en 2012. Aujourd'hui, on se trouve dans une situation un peu bancal, que l'on a d'ailleurs déjà relevée plusieurs fois lors de séances de la Commission technique. Quelque part on n'est pieds et poings liés avec Eli10, qui fait des offres qui ne nous conviennent pas toujours et qui ont une espèce de monopole. Aussi, on ne peut pas faire jouer les lois de la concurrence et malheureusement M. Yanick Bussy, qui a été à l'époque en charge du dossier, disait si vous voulez changer quelque chose, venez au Conseil d'administration, qui est fait par les différentes communes. Quand vous avez des communes comme Cornaux ou Cressier, qui sont des petites communes villageoises, elles n'ont aucune envie de se compliquer la vie avec cela, parce qu'elles cherchent à se décharger de leurs travaux d'infrastructures publiques auprès d'une société. Milvignes n'a pas plus de poids que la Commune de Cressier ou de Cornaux en matière de décision au sein du Conseil d'administration. Nous sommes dans une situation que je qualifie d'extrêmement gênante parce que je pense quand même que les lois de la concurrence devraient pouvoir jouer et que nous avons encore des compétences, au sein de Milvignes, de différentes entreprises qui pourraient faire ces travaux à la place d'Eli10. C'est juste regrettable, mais il faut changer tout le système des milices à la base. Aujourd'hui, on ne peut pas faire grand-chose.

M. Philippe Donner (à titre personnel). Ce soir, nous votons plusieurs crédits budgétaires pour une valeur globale de quelques CHF 1,1 million. Les crédits budgétaires présentent l'avantage d'une grande souplesse d'utilisation, considérant que ce sont des enveloppes globales. Ils permettent notamment d'absorber d'éventuelles dépenses pour des interventions urgentes, non planifiées (par exemple une conduite d'eau qui se rompt subitement) et ce, sans devoir repasser devant le Conseil général.

Or, en examinant les soldes non utilisés des cinq dernières années qui sont mentionnés dans le présent double crédit sollicité, on constate que plusieurs dizaines de milliers de francs n'ont pas été investis. Les crédits budgétaires expirent à la fin de l'année en cours, mais leurs amortissements se répartissent sur plusieurs exercices.

Se pose la question de l'utilisation, à bon escient, la plus complète possible des montants accordés pour des tâches spécifiques connues.

Même s'il n'est pas indispensable de « griller », coûte que coûte, les moyens financiers accordés, ne serait-il pas envisageable d'avoir « en réserve » quelques projets que l'on pourrait « accélérer », en fonction des soldes disponibles et, ainsi réduire l'écart du retard dans l'entretien ou l'assainissement de notre patrimoine ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté no 1 pour l'eau potable qui est amorti au taux de 2% est accepté à l'unanimité.

L'arrêté no 2 qui concerne les réseaux électriques qui est amorti au taux de 3% est accepté à l'unanimité.

9. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 167'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2021

M. Daniel Bena (La Grappe). Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Grappe préavise favorablement cette demande de crédit, par contre, nous sommes plusieurs membres à ne pas nous souvenir que le Conseil général avait accepté en 2019 le déplacement de la sculpture, sa remise en état ainsi que sa pose. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que cela été fait et lors de quelle séance du Conseil général ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il suffit de remonter à la séance d'il y a une année, très exactement en décembre 2019, où nous vous avons présenté une demande de crédit budgétaire pour le port. Mme Kurowiak a dit tout à l'heure qu'il figurait déjà une somme pour le déplacement de cette sculpture. Elle a expliqué tout à l'heure les raisons pour lesquelles la somme n'a pas pu être dépensée en 2020, puisqu'on a dû déposer un permis de construire, ce qu'on a fait, à la demande du Canton. Cette information se trouve dans le PV du Conseil général de décembre 2019.

M. Daniel Bena (La Grappe). Deuxième remarque, nous sommes plusieurs membres à regretter le déplacement de cette sculpture de Colombier à Auvernier.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Pour rappel, cette sculpture a été offerte à la Commune de Colombier par la Galerie Numaga. Au vu de l'état de la sculpture, nous nous étions approchés de Mme Gonet, de la Galerie Numaga, et c'est d'entente avec elle que nous avons choisi de la déplacer sur les rives d'Auvernier. Elle était même très contente et très satisfaite parce que quand vous la découvrirez, c'est une sculpture de dimensions assez importantes et pour qu'elle soit mise en valeur, pour qu'on puisse voir les jeux de perspectives, ce sera beaucoup plus facile de la mettre en évidence sur les rives où il y a plus d'espace autour. À l'endroit où elle avait été mise près de Robinson, elle n'était malheureusement que très peu vue et pas mise en valeur. Mais c'est aussi un souhait du donateur de la déplacer sur les rives d'Auvernier. Donc, loin de nous l'idée de l'enlever à Colombier, pour la mettre sur Auvernier, mais c'est vraiment après une discussion avec les donateurs de cette sculpture.

Mis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 1'420'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Moraine, à Bôle

M. Urs Thomas Karlen (Commission financière). La Commission financière a examiné ce crédit d'engagement dans sa séance du 30 novembre dernier.

Le montant de ce crédit paraît énorme, mais il est dû à la vétusté de toutes les infrastructures souterraines de ce chemin. L'avantage de ce projet consiste dans le fait que d'une pierre on ne fait pas seulement deux coups, mais plusieurs (électricité, éclairage public, eau potable et évacuation des eaux, gaz, chauffage, etc.). La commission a, entre autres, aussi soulevé comme effets collatéraux positifs que le gabarit de la chaussée actuelle sera maintenu et que la réfection de l'éclairage public permettra à la Commune un management de l'illumination de nuit plus approprié.

La Commission financière s'est exprimée à l'unanimité en faveur de ce crédit d'engagement.

Cela vaut également pour les deux autres crédits d'engagement qui suivront, c'est-à-dire les points 11 et 12 de l'ordre du jour. Là aussi, la Commission financière est convaincue de la

nécessité de cet assainissement et de ce remplacement, d'autant plus que la Commune n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Ces crédits d'engagement ont été acceptés à l'unanimité.

M. Roberto Ronchi (PLR/Vert'libéral). Ce crédit de CHF 1'420'000.- pour l'assainissement du Chemin de la Moraine à Bôle est une suite logique et implacable des remises en état de nos rues datant des années 50-60.

La conduite d'eau est en bout de course, l'évacuation des eaux seront mises en séparatif (d'où une subvention d'environ CHF 148'000.- pour les eaux claires) et le réseau électrique adapté aux nouvelles demandes de consommation, chargement des véhicules électriques et alimentation des pompes à chaleur.

Notre groupe acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le Groupe PS/Les Verts a examiné, très attentivement, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'420'000.- TTC, pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Moraine, à Bôle ».

Il constate que :

- chacun des villages qui composent la commune poursuit son développement ce qui implique, évidemment, un certain nombre d'investissements (je vous renvoie au dossier du lotissement du Chanet pour lequel nous avons dû aussi voter un crédit conséquent) ;
- certaines infrastructures souterraines s'avèrent obsolètes - elles ont plus de cinquante ans et sont construites à l'aide de matériaux dont on ne recommande plus l'usage aujourd'hui - inadéquates parce que, par exemple, non conformes au « Plan d'évacuation des Eaux » (PGE) et bien sûr insuffisantes pour faire face à la demande et à la nécessité d'améliorer la situation.

En conséquence, le Groupe PS/Les Verts acceptera, à l'unanimité, l'entrée en matière et le crédit demandé.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 14 décembre et a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe a été sensible aux grandes lignes suivantes.

Lors des deux dernières législatures, nous avons validé un grand nombre de projets qui concernaient les tuyaux et les améliorations des infrastructures souterraines et les éclairages publics. Nous voyons presque partout ces plaques. Nous allons rattraper beaucoup de retard perçu en début de vie de Milvignes et retrouver une qualité d'entretien de nos infrastructures normale. Pourtant, quelques points noirs subsistent et la rue de la Moraine en est assurément un. La puissance électrique est trop faible pour pouvoir alimenter normalement de nouvelles constructions sur cette rue et si nous devons ouvrir cette route pour pallier cet état de fait, alors rénovons aussi les autres infrastructures qui sont également très fatiguées.

Cette ancienne rue a déjà subi de nombreux aléas et nous en profiterons aussi pour mettre en conformité et étendre notre PGEE ainsi que l'installation de luminaires programmables. Nous avons à nouveau apprécié cette stratégie d'étudier la réfection de toutes les infrastructures de la zone, de n'ouvrir qu'une seule fois et de profiter de ces travaux pour s'offrir une qualité d'infrastructures améliorées dans leur ensemble à moindre coût. Pour toutes ces raisons, La Grappe votera pour l'acceptation de cette demande de crédit.

M. Fabian Schwab (PS/Les Verts). Une première question à l'attention du Conseil communal, je désirerais savoir notamment, à propos du développement durable, quelle est la proportion des matériaux recyclés qui sera utilisée pour la réalisation de ce projet. Je souhaite également

marquer mon étonnement sur l'absence d'interventions de la Commission technique, alors que l'on parle d'un projet de 1,4 million, ce qui est une somme assez importante.

M. Philippe Egli (Conseil communal). Concernant les matériaux, il n'y aura pas de matériaux recyclables, ce sera donc du matériau neuf qui sera utilisé.

M. Louis Godet (Commission technique). Je ne sais plus qui était le rapporteur de cette demande de crédit, mais je ne me souviens pas que cela ait créé le moindre problème à la commission, quand il y en a on le sait rapidement. Il faut juste constater que ce crédit d'assainissement côtoie l'immense chantier du Comte-de-Wemyss qui est au nord-ouest de la zone concernée et qu'on peut être satisfait du rattrapage des infrastructures souterraines dans ce quartier qui on n'est pas encore au bout de la totalité des assainissements.

Mis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 22 septembre dernier, sous la présidence de M. Daniel Sigg, la Commission a examiné le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.-, TTC, pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension ».

Après discussion, la Commission observe que :

- le crédit s'avère, à ses yeux, plutôt un crédit budgétaire puisqu'il s'agit d'une demande récurrente qui reviendra en fonction de la dégradation, plus ou moins rapide en fonction du matériau utilisé, pour ces armoires ;
- la photo de l'armoire située à Champ-Rond, à Bôle, est explicite ; la sécurité est en jeu, un assainissement s'impose.

Compte tenu de ces remarques, la Commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 100'000.-.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons bien pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit de CHF 100'000.- pour l'assainissement d'armoires électrique basse tension.

Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue ce rapport dont nous remercions encore les auteurs pour sa présentation.

Aucune remarque particulière n'a été relevée et nous trouvons qu'assainir sur une longue période est une bonne solution.

Le PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit de CHF 100'000.- pour le remplacement de ces 4 armoires électriques basse tension.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe acceptera le crédit, car c'est une bonne chose d'assainir nos armoires électriques vétustes et même en partie dangereuses. Nous arrivons bientôt à la fin du changement de ces armoires dans l'urgence. Par la suite, cela sera un roulement normal avec moins de frais que ces dernières années.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Concernant cette demande de crédit, il semble bien que ce soit un copier/coller des autres années. On a bien vérifié les photos, ce sont bien des nouvelles.

Concernant la demande de crédit budgétaire, voilà un crédit d'engagement qui a l'avantage de pouvoir se faire en 2021, mais on pourrait aussi bien le faire en 2022, le PS acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Mis au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mise au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 248'000.- TTC pour le remplacement de compteurs électriques

M. Mauro Vida (Commission technique). Ces remplacements de compteurs sont imposés par le METAS dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et ce sont rapidement 800 compteurs qui doivent être changés d'ici au 31 mars 2022, donc durant l'année 2021. 1'100 entre 2022 et 2027 seront aussi changés, mais avec une autre demande de crédit.

La marque du compteur s'appelle ISKRA et elle a été choisie, car, actuellement, ce sont les seuls compteurs modulaires pour la transmission des données, soit via réseau électrique ou carte Sim ou encore d'autres techniques de transmission.

Ce compteur est aussi utilisable pour d'autres mesures comme l'eau, le gaz ou la chaleur. Ce serait un ensemble de compteurs pour la Commune pour différentes mesures. On nous dit aussi que la protection des données est garantie et que ce sont les premiers pas vers la gestion intelligente de la consommation du réseau ainsi que de l'économie d'énergie. Ces compteurs sont aussi choisis par le Groupe E et Viteos je crois, ils sont aussi intéressés à choisir ce compteur. La Commission technique approuve ce crédit à l'unanimité.

La Commission financière s'est déjà prononcée.

M. Daniel Bena (La Grappe). Nous préavisons favorablement cette demande de crédit, toutefois, nous vous rendons attentifs que lors de la première législature, ce fournisseur a livré des compteurs défectueux forçant la Commune à dépasser le crédit octroyé pour les remplacer.

M. Philippe Egli (Conseil communal). Je réponds volontiers, parce que je me suis souvenu des problèmes avec cette entreprise. J'ai posé la question à Eli10 qui m'a assuré que, déjà, on n'achète pas les compteurs directement aux fournisseurs, mais à l'importateur suisse, ce sont donc les normes suisses de garantie qui s'appliqueront et on m'a assuré qu'ils ont fait beaucoup de progrès et qu'actuellement ils n'ont plus ce genre de problèmes.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le Groupe PLR/Vert'lib a discuté de cette demande de crédit d'engagement de CHF 248'000.- pour le remplacement de compteurs électriques. Ce sujet n'a pas fait débat dans le Groupe, si ce n'est une attention particulière à la provenance des compteurs, sachant qu'il y a quelques années, des défauts avaient été rencontrés sur des compteurs du même fabricant. Cependant le Conseil communal a répondu il y a quelques minutes à cette inquiétude. Le Groupe PLR/Vert'Lib approuvera cette demande de crédit et son entrée en matière.

M. Fabian Schwab (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport du crédit d'engagement pour le remplacement des compteurs électriques. L'examen du rapport n'a pas suscité d'opposition, nous allons donc nous prononcer favorablement à cette proposition. Nous avons néanmoins noté deux éléments qui nous questionnent, le premier est en lien avec les quantités et types d'ondes qui pourraient être émises par ce dispositif étant donné qu'il est question de transferts de données via les réseaux Wifi.

Et la deuxième interrogation est de savoir si cet objet pouvait être remis en budget budgétaire plutôt qu'en crédit d'engagement.

M. Philippe Egli (Conseil communal). Tout d'abord je veux préciser, par rapport à l'intervention qui a eu lieu tout à l'heure, que c'est Viteos, en lien avec Eli10, qui a fait le choix de ce compteur. Je ne sais pas si le Groupe E a choisi lui-même.

Concernant les autres questions, pourquoi pas un crédit budgétaire, parce que le délai imposé par l'Institut fédéral de métrologie, est le 31 mars 2022. Donc la dépense pourra dépasser 2021. Pour les ondes, elles sont transmises par le réseau électrique lui-même, en tout cas pour une partie et on nous a assuré que la protection des données était garantie, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant.

M. Louis Godet (Commission technique). Ces compteurs travaillent normalement par le réseau filaire pour la transmission des informations de relevés concrètement dit. Depuis le compteur jusqu'à l'armoire de distribution électrique du quartier, le réseau se fait en filaire donc sur les câbles d'alimentation des maisons. Depuis les armoires électriques, ça devrait normalement se faire en fibres optiques et ensuite les données sont centralisées. Maintenant ces compteurs permettent par l'adjonction de modules - en particulier dans le cadre de maisons isolées, de problèmes de réseau qui n'est pas « maillé » de manière judicieuse - de faire des relevés par cartes SIM, donc pas de SMS ou par messages analogues. Quant aux rayonnements qu'ils génèrent, il n'en génère qu'un et uniquement lorsqu'il y a de la transmission de données. Nous pouvons partir du principe que le rayonnement électromagnétique de ces compteurs est nul ou très faible lorsqu'ils travaillent.

Mis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

13. Rapport concernant l'adoption d'un règlement relatif à la redevance pour l'usage du domaine public routier communal par les conduites industrielles

M. Philippe Egli (Conseil communal). J'aimerais juste proposer de refuser l'article 3 du règlement, car il y a eu une omission. On n'a pas mentionné les eaux usées, on modifierait comme suit le début de l'article 3 : *Le règlement ne s'applique pas aux conduites industrielles d'évacuation des eaux usées, des eaux claires* et le reste resterait identique.

M. Michel Vermot (président). Je ne sais pas si tout le monde a bien compris, l'arrêté serait modifié à l'article 3, ainsi le règlement ne s'applique pas aux conduites industrielles d'évacuation des eaux usées, des eaux claires. C'est une adjonction *des eaux usées* à cet article 3 qui a été demandé par le Conseil communal.

M. Urs Thomas Karlen (Commission financière). La Commission financière a examiné ce règlement dans sa séance du 30 novembre dernier et a débattu, entre autres, du fait que la Commune ne percevra une redevance que sur les conduites de gaz.

La question a été soulevée pourquoi la redevance ne sera pas perçue aussi sur les conduites des eaux usées, suivant le principe du « pollueur-payeur ». La réponse comme quoi le Conseil communal a dû faire un choix et qu'il existe déjà une taxe importante sur les eaux usées n'a pas convaincu tout le monde.

Pour finir, la Commission financière a accepté ce règlement avec 7 oui et une abstention.

M. Xavier Challandes (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a pris acte dudit rapport. On ne va pas revenir sur les débats qui ont eu lieu au Grand Conseil et qui ont débouchés sur

cette nouvelle LRVP. Il est à noter que l'on a pas fait du travail inutile au Grand Conseil, parce que la loi originale datait de 1849 et n'a jamais été tellement révisée depuis. Nous sommes très satisfaits du travail du Conseil communal sur ce projet de règlement, surtout le choix de ne pas taxer le CAD, d'une part parce que notre collectivité est actionnaire, ce qui pourra éviter un certain nombre de transferts de charge, mais aussi parce que l'énergie qui transite par ces conduites est de l'énergie propre. Évidemment, nous sommes conscients que pour la commune, nous sommes grands perdants dans ce dossier, on peut se consoler sur le fait que nous faisons face à des hivers pas trop rudes, ce qui nous permet de moins déneiger les routes et du coup de faire des économies sur ces centres de charges. Vous l'aurez bien compris, le Groupe PS/Les Verts acceptera ce rapport avec l'amendement du Conseil communal.

M. Christian Steiner (PLR/Vert/libéral). Le groupe PLR/Vert/libéral est favorable et adoptera le règlement relatif à une redevance pour l'usage du domaine public routier communal, effectivement, nous saluons la décision du Conseil communal de ne pas taxer CADBAR.

Mis au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

14. Interpellations et questions

M. Michel Vermot (président) précise qu'il a reçu deux interpellations.

M. Philippe Bärfass (PS/Les Verts). Dans notre séance du 11 juin, nous avons voté un crédit budgétaire de CHF 550'000.- pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux, en lien avec la crise COVID, avec un montant de 10% des aides octroyées qui devaient être versées à des associations d'entraides aux personnes vulnérables choisies par le Conseil communal. Ce crédit budgétaire ne précisant pas de date, s'éteint-il au 31 décembre ? Pouvez-vous nous faire un retour sur la mise en œuvre pratique de ces soutiens et nous donner quelques chiffres ? Et qu'en est-il des 10% ? Quelles associations en bénéficieront ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Le crédit budgétaire urgent que vous avez voté échoit bien en même temps que cette année administrative. Cette fin d'année, c'est un crédit de CHF 550'000.- avec la demande de 10% des sommes octroyées - pas forcément les CHF 550'000.-, mais des sommes que l'on parvenait à octroyer, afin qu'elles soient utilisées pour des œuvres d'entraide aux personnes vulnérables. Nous pouvons vous donner quelques chiffres, puisque nous sommes en train de clore le traitement de ce crédit. Nous avons pu distribuer les 10% qui ne sont pas très loin de CHF 50'000.-, entre CHF 45'000.- et CHF 50'000.-. Les 10% que nous avons distribués cette semaine, nous avons choisi comme œuvre d'entraide, l'entraide publique, c'est-à-dire l'aide sociale.

Nous avons envoyé cette semaine des carnets de bons dans les commerces que vous connaissez bien, - ceux qu'on a distribués au mois d'octobre à l'ensemble de la population -, à l'ensemble des personnes qui habitent notre commune et qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. Cela nous permet de donner un coup de main important et significatif, à ceux de notre communauté qui sont les plus démunis ou avec les plus faibles moyens. Un coup de main significatif, direct et systématique à l'ensemble des personnes en précarité dans notre collectivité. Je n'ai pas eu le décompte exact, mais les chiffres détaillés iront à la Commission financière en début d'année prochaine, comme cela a été convenu au moment de l'établissement du crédit.

Pour le solde, nous avons distribué ou octroyé des aides selon plusieurs dispositifs, toujours référencés et documentés avec des implications à solliciter pour les personnes qui avaient besoin d'aide. Pour les entreprises qui souhaitaient solliciter l'aide publique, des analyses de critères assez strictes ont été établies avec des montants maximums à octroyer. C'est quelque

chose qui n'est pas très loin de ce que nous avons vu dans la presse aujourd'hui et que le Canton de Neuchâtel souhaite octroyer, de façon à ce que ce soit l'objectif, utile et agile et que cela permette aux entreprises qui étaient en difficulté cet été, suite au confinement, certainement pas de s'en sortir, mais néanmoins de faire un petit pas dans la bonne direction.

Je vous propose de continuer à faire des approximations, je donne en réalité un montant qui est légèrement supérieur à celui qu'on a et j'arrondis à la valeur supérieure, de façon à ce que la réponse soit audible, les détails iront à la Commission financière. Nous avons octroyé environ CHF 300'000.- de soutiens directs aux entreprises de la Commune. Environ CHF 290'000.- de ces CHF 300'000.- sont, ce qui est appelé aujourd'hui par le Conseil d'État, des dons à fonds perdu sur la base de sollicitations de la part des entreprises qui se jugeaient en détresse. Ensuite, on a demandé beaucoup de renseignements pour pouvoir remplir les critères qui avaient été prédéfinis pour que l'aide soit à la fois objective et équitable. Donc, CHF 5'000.- maximum par geste d'entraide. C'était en gros 60 entreprises qui sont toutes des entreprises moyennes ou petites. Le Conseil communal pense avoir atteint sa cible avec les entreprises, pour qui ces dons et ce geste d'entraide qui avaient une réelle signification. CHF 20'000.- ont été versés pour l'acquisition de matériel de protection, pour les entreprises un peu plus grandes qui ont dû consentir très rapidement à des dépenses très importantes en matériel de protection pour leur personnel. Ainsi que CHF 2'000.- de soutien pour les contrats signés à des apprentis de 1^{ère} année. On a voulu faire un geste pour les entreprises qui ont quand même engagé des apprentis au mois de septembre, malgré la crise au mois de juillet et au mois d'août. Ainsi, environ CHF 300'000.- à fonds perdu, CHF 20'000.- pour le matériel de protection et CHF 2'000.- de soutien aux apprentis. Reste CHF 50'000.- que nous avons accordé pour le soutien aux sociétés locales, après aussi une analyse de critères légèrement moins rigoureuse. Mais on a demandé aux sociétés locales qui souhaitaient demander notre aide de démontrer leurs besoins. Après cette analyse de critère environ CHF 50'000.- a été attribué aux sociétés locales. CHF 90'000.- de bons dans les commerces ont été distribués à la population. C'était un geste qui était destiné essentiellement aux commerces, mais qui a aussi été énormément apprécié de la population. Finalement, puisque je vous l'ai dit et j'y reviens, des bons ont été distribués aux bénéficiaires de l'aide sociale. Cela implique comme vous l'avez compris que ces bons sont valables jusqu'au 31 décembre 2020, cela n'aurait pas été un geste très élégant. Ils sont donc valables jusqu'au 31 décembre 2021. Nous avons entré une nouvelle liste de bons qui sont valables pour une année de plus et on atteint quelque chose qui n'est pas très éloigné de ce qu'on avait appelé une sorte de monnaie locale. Une quantité importante de bons a été mise en circulation à faire valoir dans les commerces locaux. Nous avons là une autre bonne nouvelle, puisqu'une grande entreprise de notre commune a commandé CHF 25'000.- de bons et les a distribués à ces collaborateurs à la place du repas de Noël. C'est aussi un joli geste, car finalement ces employés qui travaillent sur notre commune, mais qui n'y vivent pas, vont dépenser une partie de l'argent octroyé par leur employeur dans les commerces.

M. Louis Godet (à titre personnel). Il s'agit d'une interpellation pratique. Je cite le titre. Demande de mise à disposition d'étiquettes nominatives ainsi que de badges de tables lors des Conseils généraux.

Le Conseil général compte 41 membres de 4 formations politiques qui se réunissent entre 4 et 6 fois en plénum par an. Vu la taille de Milvignes, 9'000 habitants ainsi que le fait que 3 villages la composent, les membres du Législatif ne se connaissent pas forcément, surtout s'ils ne se rencontrent parfois que lors des séances du Conseil général, cela est encore plus vrai pour les nouveaux arrivés en cours de législature. Le but de l'interpellation c'est de permettre à tout un chacun de mettre un nom sur chaque membre du Législatif afin de faciliter le contact et la communication. Aussi de faciliter la tâche du président du Conseil général ainsi qu'au Conseil

communal afin de mettre aisément un nom sur tous les membres du Législatif. Je relève aussi que cette manière de faire existe déjà dans d'autres communes comme celles du Val-du-Travers ou celle du Val-de-Ruz. La proposition de mise en pratique est qu'avant chaque Conseil général, à l'entrée de la salle soient mises à disposition par la Chancellerie les étiquettes autocollantes nominatives ainsi qu'un badge de table. Chaque membre du Conseil général est responsable d'installer son badge de table et est invité à porter son étiquette nominative de manière visible. Cette manière de procéder entrerait en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je propose, sans vouloir botter en touche, que la réponse soit donnée par les nouvelles autorités, car depuis le 1^{er} janvier 2021, il y aura plusieurs nouvelles personnes autour de la table du Conseil communal et je propose que nous traitions cette interpellation dès la 1^{ère} séance de réunion en janvier 2021.

M. Louis Godet (à titre personnel). Je suis satisfait partiellement, parce que j'ai pensé que le Conseil communal pouvait prendre cette décision très importante à la place des autorités de la nouvelle législature. Cela se fera avec un peu de retard, ce n'est pas grave.

M. Michel Vermot (président). Si vous n'avez pas d'autres interpellations ou de questions, nous passons au point 15.

15. Communications du Conseil communal

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Dans la séance du 14 septembre 2017, le Conseil communal, à l'appui d'un rapport, vous demandait de classer la pétition des habitants de la Scierie à Colombier. Pour rappel, les nuisances dues aux transbordements de bois en gare de Colombier étaient l'objet de cette pétition.

Même si le Conseil communal vous avait demandé en 2017 le classement de la pétition, il n'est pas resté inactif. Le Conseil communal a expliqué aux riverains le classement de la pétition par le Conseil général, mais en même temps, il s'est engagé à poursuivre ses démarches afin de trouver une solution plus acceptable pour la vie des riverains.

Pour ce faire, le Conseil communal a mis autour de la table des représentants du SENE (Service de L'Énergie et de l'environnement), du SAT (Service de l'aménagement du territoire), de CFF Cargo, de SBB infrastructures. De l'avis du juriste du SAT, le Conseil communal avait la possibilité de s'adresser à l'OFT (Office fédéral des transports), ce qu'il a fait.

Après une longue procédure et d'après négociations, l'Office fédéral des transports a rendu sa décision le 7 août 2019. Des mesures selon le principe de précaution, ont été édictées. À savoir des horaires d'exploitation réduits, l'exigence pour les CFF d'informer toutes les personnes actives sur le site des nouvelles mesures et la pose d'un panneau sur le site.

Il a fallu encore un peu plus d'un an pour que la commune obtienne le droit de poser ledit panneau, ce qui fut fait le 14 octobre 2020, en présence des représentants des riverains, d'un représentant de la gérance des immeubles directement impactés, du Conseil communal et des journalistes invités pour l'occasion. Les riverains se sont dits satisfaits, ont remercié le Conseil communal pour sa ténacité et espèrent vivement que les restrictions d'horaire seront respectées.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Rassurez-vous, je ne vais pas vous infliger un long discours, car le menu de cette soirée a été copieux, mais je ne pouvais pas, en tant que présidente de l'Exécutif depuis un an et demi, clore cette assemblée sans vous adresser quelques mots.

En effet, nous arrivons aujourd'hui, au terme d'une législature peu commune. Si sa prolongation due à la crise sanitaire que nous traversons nous a fait vivre des moments surréalistes, nous ne devons pas oublier les presque 4 ans qui l'ont précédée.

Oui, presque 4 années durant lesquelles le Conseil communal a travaillé d'arrache-pied afin de mener à bien des projets d'envergure. L'arrivée de Yanick Bussy et de Grégory Jaquet en 2016 a boosté le Conseil communal déjà en place. Leur dynamisme a été contagieux, si j'ose le dire ainsi, et nous avons travaillé tous les cinq en bonne intelligence. Nos séances très sérieuses, comme vous pouvez l'imaginer, ont été « entrecoupées » de fous rires et nous avons même établi une sorte de bêtisier, à l'interne bien sûr, ce qui dénote la belle ambiance dans laquelle nos séances se déroulaient. Certes, il y a aussi eu des moments plus difficiles où nos avis divergeaient tant qu'il a fallu trouver des compromis, un chemin satisfaisant pour tous.

En mars de cette année, nous avons vécu le départ de Josette Schaer, puis celui de Yanick Bussy dès le mois de juillet. Deux Philippe sont venus occuper les places vacantes ; certes, la dynamique a changé, mais l'esprit d'équipe est resté. Edith Aubron Marullaz, Gregory Jaquet et moi-même avons fait de notre mieux pour les intégrer le plus rapidement possible, pour répondre à leurs interrogations toutes légitimes et je peux vous assurer qu'ils se sont très vite mis dans le bain. Nous avons poursuivi le traitement de nos dossiers dans le respect de chacune et de chacun, en gérant en parallèle tout ce qui était en lien avec la crise sanitaire, ce qui n'était pas une mince affaire.

Les séances du Conseil général rythment notre calendrier politique ; quatre à cinq fois par année, nous nous retrouvons devant vous, dans la cage aux lions, si je puis m'exprimer ainsi. Mais comme au cirque, les lionnes et lions sont bien domptés et les échanges ont été dans la plupart des cas très constructifs.

Tant pour les membres du Législatif que pour ceux de l'Exécutif, il est essentiel à mes yeux, d'avoir conscience que nous devons agir en tant que personnes responsables, choisies par la population ou par votre Autorité et que les intérêts de nos citoyennes et citoyens priment sur les intérêts partisans ou personnels. Comprendre l'autre ou du moins l'écouter est la base de la réussite du fonctionnement d'un collège.

Gandhi a dit :

La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents.

« Tolérance mutuelle » deux mots qui je l'espère prévaudront aussi durant la prochaine législature.

C'est sur cette citation de Gandhi que je terminerai en vous remerciant toutes et tous sincèrement pour votre travail et votre engagement durant cette législature et j'aimerais aussi remercier mes collègues, conseillères et conseillers communaux pour la tâche titanesque accomplie et pour les moments incroyables que nous avons partagés.

Une page du grand livre de Milvignes se tourne et c'est avec un brin d'émotion que je vous souhaite à toutes et à tous, de belles fêtes et de beaux moments partagés en famille.

16. Divers

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le Groupe PS/Les Verts aimerait remercier ce soir Edith Aubron pour ses 8 ans d'engagement au Conseil communal de Milvignes. Nous saluons les rapports toujours cordiaux qu'elle a entretenus avec tous les membres du Conseil général.

Elle a su gérer avec sérieux l'administration des finances publiques de notre commune. Nous aimerions souligner également son engagement bénévole pour le développement de Milvignes. Merci.

Nous aimerions aussi dire merci à Philippe Egli qui avec son sens du devoir a assumé quelques mois la charge de conseiller communal. Nous souhaitons relever sa constance et son engagement citoyen. Merci Philippe.

Merci également à Jean-François Künzi qui a fait 13 ans entre la Commune de Colombier et celle de Milvignes, dont 2 ans de Conseil communal et à François Gubler pour leurs très longs engagements au Législatif de Colombier, puis de Milvignes, puisqu'il a fait 32 ans de législatif.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Tu t'efforces, au quotidien, de vivre conformément à tes convictions sociales, humanistes, égalitaires, solidaires, ce qui n'est pas toujours une sinécure. Dans ce contexte, ton engagement au sein de notre parti, de notre groupe et de notre commune s'avère remarquable. En cela réside, sans doute, ta « marque de fabrique » : quand tu t'engages, tu le fais pleinement et avec passion en veillant cependant à préserver ta famille.

Après avoir fait tes classes au sein du Conseil général, tu as accepté en mai 2016, d'être le colistier de Marie-France Matter. L'élection s'est déroulée dans un climat délétère durant lequel le groupe majoritaire, bardé de sa suffisance, a imposé sa loi et écarté, sans ménagement la candidate sortante.

M. Christian Steiner (PLR). Motion d'ordre.

Seul représentant de la gauche dans un Conseil communal à majorité féminine, tu as dû évidemment, faire ta place. Je suis convaincu que, dans les dicastères qui t'ont été dévolus, tu as pu exprimer tes nombreuses qualités : écoute, respect, compréhension, empathie, clairvoyance, perspicacité, efficacité, persévérance, enthousiasme communicatif, intelligence.

Dans notre société helvétique, les changements de mentalités et d'habitudes peinent à se concrétiser dans la réalité quotidienne. Même si une seule législature ne suffira pas à tout réaliser, tu auras donné l'impulsion. Après ton passage, l'administration communale deviendra plus égalitaire. Les femmes surtout vont bénéficier d'une harmonisation entre les différents services, d'une plus grande considération et d'une plus grande reconnaissance de leur travail et de l'expérience acquise et, donc, davantage de justice. Ce qui impliquera, pour elles particulièrement une augmentation de leur salaire.

Tu peux être fier de ce progrès social indéniable et de ton bilan.

Conscientieux et scrupuleux, tu as décidé de ne pas renouveler ton mandat parce que des missions professionnelles pourraient occasionner des absences de plusieurs mois et provoquer un surcroît de travail pour tes collègues. Cela t'honore !

Nous te remercions, très chaleureusement, de l'immense travail accompli. Nous te souhaitons un avenir radieux dans lequel les découvertes seront passionnantes et les satisfactions nombreuses. Alors merci pour tout et que les vents te soient favorables.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Aujourd'hui, et pour quelques jours encore, nous pouvons tous/toutes dire, comme Mirabeau, « Nous sommes ici par la volonté du peuple! »

Demain, pour une partie d'entre nous, il faudra tourner la page, de notre propre chef ou par la volonté de ce même peuple souverain dont les critères de choix demeurent mystérieux.

Certain-e-s n'ont pas du tout apprécié ce verdict populaire et sont déjà parti-e-s avec plus ou moins de fracas. J'ai une pensée pour elles/eux.

Comme les consuls romains sous la République, nous rentrerons dans le rang - eux regagnaient leur domaine - une fois la mission accomplie. S'engager, servir puis quitter la lumière éphémère pour retrouver l'anonymat, c'est peut-être en cela que réside la grandeur de l'engagement citoyen, surtout lorsqu'il est de milice.

C'est une aventure que de participer à la gestion de sa commune. J'espère que pour chacun-e d'entre vous, c'est mon cas, elle a été belle, passionnante, enrichissante. Pourquoi nourrir de l'amertume, totalement stérile, alors que nous pouvons être vraiment fier/ère-s d'avoir apporté notre modeste pierre à l'édifice « Milvignes » ?

À propos, connaissez-vous l'origine du nom ? Pendant tout le processus de préparation de la fusion, la future commune était désignée par trois lettres A, B, C. Le groupe ad hoc dont c'était la mission, a sollicité la population pour trouver un nom. Ce fut un échec. Considérant que le lien le plus évident entre les trois communes fondatrices était la vigne, présente sur chacun des territoires, au total plus de cinq cents parcelles, j'ai proposé l'appellation finalement retenue. J'aurais souhaité que le début du nom puisse s'écrire M-i-l-l-e, mais, semble-t-il, cette identité était déjà protégée par un domaine situé, en France, dans le Roussillon. Pour la petite histoire, j'ai reçu trois bouteilles en récompense de ma trouvaille.

Depuis son entrée en souveraineté, le 1^{er} janvier 2013, la Commune de Milvignes a trouvé ses marques dans le respect de la personnalité des trois villages qui la composent. On peut même affirmer qu'elle se porte bien et qu'elle n'a rien à envier aux autres communes neuchâteloises. Alors, celles et ceux qui s'en vont ce soir, peuvent confier, le cœur léger, ce merveilleux petit joyau à celles et ceux qui restent et à celles et ceux qui reprennent le flambeau en leur disant: « Prenez-en un grand soin ! » et en leur souhaitant chaleureusement « Bon vent ! »

M. Urs Thomas Karlen (La Grappe). Comme je l'ai déjà dit en début de séance, La Grappe ne sera plus présente dans la nouvelle législature, M. Jean-François Künzi et peut-être d'autres en seront bien contents. Néanmoins, nous avons travaillé avec plaisir au sein du Conseil général et aussi au sein du Conseil communal et espérons avoir pu apporter quelque chose pour le bien et le développement de notre belle commune. Pour marquer ce moment et avec le slogan bien vivre ensemble, nous nous permettons de vous offrir, une petite attention, les biscômes de Milvignes.

M. Michel Vermot (président). Au moment de conclure cette séance qui met un terme à une législature qui a joué les prolongations, je vous fais part de quelques informations et considérations plus personnelles.

Comme nous tous, j'étais loin de me douter lors de ma première séance à cette place que la situation que nous connaissons depuis déjà trop longtemps à mon sens allait perdurer. Je parle de la situation sanitaire. Hormis cette situation sanitaire durant ces quelques 18 mois, nous avons tout de même enregistré la démission de deux conseillers/ères communaux, la cessation d'activité d'un parti, La Grappe, même si nous retrouverons quelques-uns de ces représentants sous de nouvelles couleurs et en plus de quelques hésitations lors de points à traiter de façon plutôt rare dans un ordre de jour habituel, je crois que nos débats se sont déroulés dans l'ensemble dans un bon esprit.

J'aimerais exprimer encore quelques remerciements, tout d'abord, plutôt de mettre en évidence les sortants, je préfère remercier le Conseil communal incorpore de son engagement, merci aussi aux membres du bureau qui m'ont épaulé, qui ont été sollicités lors de situations particulières. Merci au personnel communal qui a su assurer ces prestations dans un environnement difficile, enfin merci à vous tous de votre contribution au fonctionnement de notre commune. J'ai une pensée quand même particulière à ceux ou celles qui se retirent après de très nombreuses années en siégeant au sein de ce Conseil. Une fin de législature et une fin d'année civile, deux bonnes raisons pour réaliser un apéritif bien entendu, mais pour des raisons évidentes, nous devons y renoncer. Par

contre, si j'ai bien suivi les informations que m'a communiquées le chancelier, vous aurez, néanmoins, la possibilité d'emporter à la sortie de cette salle la petite collation qui était prévue pour chacun. Je vous souhaite de fêter des fêtes paisibles avec vos proches, des vœux de santé qui me paraissent plus que jamais de circonstance en ces temps incertains. Symboliquement, je transmets cette clochette à mon successeur, Philippe Bärfuss, je te souhaite plein de satisfaction dans cette fonction dès l'année prochaine.

Séance levée à 21h15

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet